



2 Éditorial Des bonnes nouvelles Robert Cramer

**Plans de site:
en quoi consiste au juste
la mesure ?**
Enis Arikok



3 Les horizons se bouchent... Isabelle Brunier

Sortie à Chambéry
Michel Brun

4 Assemblée générale de Patrimoine suisse Genève



Visite du village de Landecy
Isabelle Brunier



Archives Müller

In extremis le Plaza est sauvé !

En quelques heures la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre. L'attachement, les désirs, les projections, exprimés durant de nombreuses années, ont rendu réel un espoir qui semblait vain.

Après son abandon en 2004, cette prestigieuse salle de cinéma se trouve ainsi « ressuscitée » de manière inattendue, grâce à l'acquisition du complexe Mont-Blanc Centre par la Fondation Hans Wilsdorf. Cela au moment même où l'on craignait une démolition, rendue possible à l'issue d'une saga juridique sans précédent. Très active dans l'action sociale, la formation et la culture, la Fondation Wilsdorf a compris l'appel et le ressenti de tous les acteurs en faveur de la sauvegarde d'un patrimoine pouvant redéployer le 7^e art. Qu'elle en soit ici vivement remerciée !

Ce fut presque vingt années de souhaits, de combats, d'attente et de procédures à rebondissements, pour ne pas se résigner à la mort du cinéma Plaza, entre le classement de l'édifice complet (2004) par le Conseil d'État – suite aux demandes de Docomomo (2000), puis de Patrimoine suisse Genève (2002) – et l'annulation du classement de la salle de cinéma pour des raisons juridiques (2011). Il aura fallu une extraordinaire mobilisation militante et populaire durant cinq années, pour re-questionner les avis et décisions judiciaires. L'argument tant culturel que sociétal, prédominant pour nous, a marqué de son poids en fin de parcours. Le mercredi 7 août 2019, l'annonce de la renaissance du Plaza représente alors une immense satisfaction !

Si la démocratie directe a joué un rôle dans ce dossier, la mobilisation de tous les acteurs concernés a été décisive. L'initiative signée par plus de 11 000 citoyens suivie d'une pétition de 7000 signatures interpellant nos autorités, furent jugées insuffisantes « juridiquement ».

L'objectif était alors de solliciter intensément la gouvernance à choisir le chemin de l'audace ou « l'optimisme de la volonté ». Entre hésitation, doute et détermination, la médiation s'est finalement instaurée, avec l'aide de nouvelles forces qui ont rejoint la lutte, à l'instar de la Fédération des architectes suisses (FAS) et de l'Association pour la sauvegarde du Plaza. Autant les acteurs culturels et l'écoute institutionnelle ont finalement dénoué l'écheveau :

l'avenir du Plaza va rassembler une polarité culturelle essentielle au devenir urbain.

**Marcellin Barthassat,
Giorgio Bello, Pauline Nerfin**

Les relais médiatiques témoignent des événements et des procédures. Entre 2006 et 2019, on recense près d'une centaine d'articles de presse ! La télévision locale Léman Bleu ainsi que la RTS ont consacré plus d'une dizaine d'émissions sur le sujet, participant ainsi à la sensibilisation du public au patrimoine moderne.

Une Conservatrice des monuments



Claire Delaloye-Morgado

Nous sommes très heureux de la nouvelle annoncée en juin dernier: Babina Chaillot Calame a été nommée « conservatrice cantonale des monuments ».

Membre de notre comité depuis 2012 puis du bureau, Babina avait été nommée vice-présidente en 2015. Historienne de l'art spécialisée en architecture, elle a partagé avec notre comité ses vastes connaissances et insufflé, grâce à sa force de travail, sa générosité et ses idées, une magnifique énergie. Nous lui en sommes très reconnaissants !

Elle doit quitter ses fonctions au sein de notre comité désormais, et elle nous manquera, mais nous sommes convaincus qu'elle pourra apporter beaucoup à notre canton en faveur de la protection du patrimoine, nous nous en réjouissons et lui souhaitons plein succès.

Nous reviendrons plus longuement sur son parcours et sur ses attentes quant à sa nouvelle fonction, dans un prochain numéro d'Alerte.

La rédaction



Plans de site : en quoi consiste au juste la mesure ?

Plus de quarante ans avant la récente Déclaration de Davos prônant la culture du bâti de qualité en Europe, la Déclaration d'Amsterdam, adoptée par 25 pays européens en 1975, affirmait que la conservation du patrimoine architectural devait « être considérée non pas comme un problème marginal mais comme objectif majeur de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire ».

La politique dite de « conservation intégrée » issue idéologiquement de la Déclaration d'Amsterdam, a vu l'entrée en vigueur en 1977, dans le canton de Genève, de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), dans laquelle figurent les mesures de protection applicables non plus aux seuls bâtiments isolés et leurs abords, mais aussi aux ensembles, quartiers de villes, villages bâtis, paysages et éléments naturels de qualité présentant un intérêt historique ou culturel. Le plan de site figure dans cette loi comme l'outil privilégié pour réaliser les objectifs de conservation de ce patrimoine bâti de qualité.

Vers un territoire du ménagement

La Déclaration d'Amsterdam est rédigée à la fin des « Trente Glorieuses » que certains dénomment dorénavant, avec le recul historique, les Trente Désastreuses¹. Même si ces décennies de forte croissance ont permis la réalisation d'ensembles bâtis intéressants sur le plan de l'innovation urbanistique et architecturale, cette euphorie technicienne a en contrepartie produit de forts mouvements de déterritorialisation sur l'ensemble des territoires issus historiquement de la « coévolution »² entre la société et la nature. L'industrialisation de l'agriculture, en renversant la relation de proximité que le paysan entretenait avec le sol, a conduit, à cet égard, à la mutation la plus déterminante. De concert,

suite à l'accès à la consommation de l'ensemble des foyers, à un accroissement de la population par l'effet du « baby-boom » et à une augmentation de la mobilité stimulée par des ressources fossiles peu onéreuses, l'étalement urbain préfigurant le futur mitage d'envergure du territoire s'est propagé, en modifiant la physionomie de la Suisse, jusque dans ses villages et hameaux.

Ces actes de déterritorialisation se sont bornés, le plus souvent, au simple arrangement d'affectation et d'infrastructures avec un fonctionnalisme et une gestion des flux qui ont primé sur toute autre considération et particulièrement sur les attributs de la territorialité que sont le lieu et le patrimoine. Par conséquent, commença dès lors à s'accroître irrémédiablement la scission entre, d'une part, une société technicienne conduite par le marché et, d'autre part, une société frugale soucieuse de la pérennité des ressources de la biosphère.

Pourtant, l'approche de planification dominante tente de faire oublier la finitude des ressources culturelles et naturelles. Elle préconise d'abord le « générique » puis le global, et ainsi parvient à faire corps avec la métropolisation dans un mouvement de démesure où ce qui est trop gros finit néanmoins toujours par s'effondrer.

Dans un monde inféodé aux forces de globalisation et d'homogénéisation, le patrimoine, en étant privé de sa capacité à arti-

culer les fonctions et les allégories qui le structurent, tend à la rareté et devient une singularité. Cette tendance renforce donc les possibilités de démolition ou de dénaturation des ensembles de bâtiments ou d'objets qui, aux yeux de certains, ne manifestent plus cette rareté. De ce fait, des voix s'élevèrent contre l'opportunisme de l'aménagement du territoire souvent interprété sur le terrain comme un « déménagement des territoires »³.

Le plan de site comme outil de reterritorialisation

Durant cette période mouvementée, la nécessité de lecture puis la volonté de reterritorialisation de ces espaces dénaturés est apparue dans la réaffirmation d'une culture territoriale du lieu. Ainsi, renaît l'attention aux permanences par le décryptage des plans stratifiés des sites construits en tant que « palimpseste ». Avec une démarche analogue, la Confédération lance en 1977 trois larges inventaires : celui des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), celui des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) et celui du paysage, sites et monuments naturels (IFP).

Dans un territoire qui évolue au fil du temps, la réappropriation du devenir du lieu, dans ses dimensions construites et naturelles, produit une approche territoriale sensible. Pour restaurer et réinventer des attributs à l'échelle d'un territoire local, l'outil de protection du plan de site a donc un rôle essentiel. Il témoigne concrètement du niveau de territorialisation des lieux. Il rend possible dans un mouvement évolutif le maintien des qualités du lieu et de son patrimoine. De la sorte, le patrimoine s'y dynamise dans la reconstitution de ses dimensions parfois non encore étudiées comme sa complexité, sa rareté et la particularité de ses fonctions. Grâce à ces connaissances, le resituer avec ces attributs ranimés, dans une démarche prudente de restauration, transformation et conservation économe en énergie grise, devient à la fois plus aisé et naturel.

C'est bien d'un retour au territoire⁴ dont nous avons besoin selon trois axes : d'abord en renforçant la conscience collective du lieu, même si l'habitant est souvent un résident qui n'en a plus conscience, car il ne le produit plus ; ensuite en lui restituant sa nature de bien commun, par des circuits courts, entre le producteur et le consommateur, entre le monde rural et la ville ; finalement en se répartissant en petites communautés susceptibles de recréer des rapports conviviaux à l'échelle très locale des questions à résoudre. De la sorte, c'est à nouveau le « tempo giusto » qui pourrait exister dans un territoire à l'échelle humaine. Le mode de vie serait alors plus clément envers la connaissance qui demande un temps plus long comme ceux, fondamentaux, de l'attachement au lieu et de son histoire.

Il est temps d'orienter notre imaginaire écologique et social vers le ménagement, par l'abandon du paradigme technicienne qui est fondé sur la concurrence territoriale et la métropolisation des territoires au sein desquels les sites construits et naturels étaient envisagés comme de simples sujets à manier au profit de programmes immobiliers. Il faut à présent œuvrer, dans l'intérêt de la collectivité, au refus du gaspillage des ressources et à un rapport différent au local. La restauration de limites à la ville diffuse et à son expansion,

synonyme de dégradation de la qualité de vie, passe par le besoin de resituer l'urbain contemporain à l'échelle locale, car en prenant soin des espaces communs on favorise le développement de la conscience du lieu. Ainsi, le respect des valeurs de site et de patrimoine se traduit à l'échelle du lieu par une réceptivité et une sensibilité à l'utilisation de ses ressources locales, comme jadis.

La juste mesure

À différentes échelles, dans des contextes de mutation urbaine, la « juste mesure » devient utile comme critère qualitatif dans l'identification et la sauvegarde des bâtiments isolés, d'ensembles bâtis, du patrimoine végétal comprenant arbres et jardins, de percées visuelles délimitant le bâti du non-bâti. Dans le but de préserver par exemple des espaces de vie, des traces matérielles de la mémoire des usages passés voire des activités qui ont donné sens au lieu convoité, il peut venir en aide aux associations et particuliers en leur permettant de motiver les limites à fixer au projet urbain ou local.

En deçà de ces circonstances parfois conflictuelles, la juste mesure peut aussi se manifester dans la pratique territoriale genevoise par le biais du dispositif, contraignant pour chacun, de plan d'affectation qui matérialise les règles de l'utilisation du sol en continuité avec les options préétablies par le plan directeur cantonal. Le plan d'affectation est divisé en deux catégories : d'abord celui dit général, qui précise les dispositions par secteur avec le plan de zones à l'échelle du canton ; ensuite celui dit spécial, qui précise les mesures d'affectations localisées avec principalement deux outils qui opèrent à la même échelle tout en étant régis par deux lois distinctes, pour le plan de site, dès 1977, avec la LPMNS, pour le plan localisé de quartier (PLQ), dès 1957 avec la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Comme le droit du patrimoine et de l'urbanisme se sont constitués en marge l'un de l'autre, la législation genevoise comprend deux outils sur des périmètres souvent adjacents dans une bipartition qui ne laisse dans la mise en œuvre que peu de place à un éventuel croisement des pratiques établies.

Pourtant, en privilégiant le dessein qualitatif à assurer (territoire, échelle humaine, sens du lieu, mémoire des usages...) tout en allégeant les visées quantitatives à une plus juste proportion⁵ (indice d'utilisation du sol, gabarit, équipement...), on soutiendrait l'existence de lieux moins denses avec une ingénierie territoriale plus sobre, dont le label dépasserait alors le paradigme de la planification pour celui de territoire « coévolutif » et par conséquent de sa reterritorialisation.

Enis Arikok

¹ C. Pessis, S. Topçu et C. Bonneuil, *Une autre histoire des Trente Glorieuses*, La Découverte, Paris, 2013.

² A. Magnaghi, *La biorégion urbaine*, Eterotopia, Paris, 2014.

³ Des plumes dans le goudron, *Résister aux grands projets inutiles et imposés*, Textuel, Paris, 2018.

⁴ A. Magnaghi, *La conscience du lieu*, Eterotopia, Paris, 2017.

⁵ O. Rey, *Une question de taille*, Stock, Paris, 2014.

Des bonnes nouvelles

À commencer par cette annonce formidable (dans tous les sens du terme) : le Plaza est sauvé !

Il faut ici souligner le choix exemplaire qu'a fait le mécène en distinguant ce bâtiment. Nous avons déjà eu l'occasion de le relever, il y a une dimension sociale dans la protection du patrimoine. En protégeant des monuments, on préserve aussi une mémoire faite d'histoires personnelles et de l'histoire d'une collectivité. En l'occurrence, l'importance du Plaza dans notre mémoire collective est illustrée par l'engagement, au cours du temps, aussi bien des autorités que des experts, des associations et des citoyens qui se sont manifestés à travers une initiative populaire. C'est dire l'importance de ce sauvetage pour notre collectivité. Et l'on peut être optimiste quant à l'affectation future des lieux, cela semble aller dans le bon sens...

Aimer et défendre le patrimoine c'est d'abord le connaître. On lira dans ce numéro d'Alerte les succès d'affluence notamment qu'ont rencontré notre assemblée générale, suivie d'une présentation des travaux de restauration du Grand Théâtre, ainsi que de récentes visites à Landecy et à Chambéry. Merci aux organisateurs et aux organisa-

trices. Et je ne peux pas m'empêcher de relever que les quatre sites qui ont pu être découverts par nos membres à Chambéry devaient tous leur préservation à l'engagement d'associations ou de particuliers. Un tel engagement est également nécessaire au moment de la planification des projets, comme le relèvent Enis Arikok et Isabelle Brunier, sinon on s'expose à rendre notre ville et nos localités extrêmement peu hospitalières.

Last but not least, la désignation de Babina Chaillot Calame au poste de conservatrice cantonale des monuments est une excellente nouvelle. Notre association va malheureusement perdre une vice-présidente engagée, compétente et d'excellent conseil. Nous la regrettons déjà. Notre collectivité, avec cette titularisation précédée de la restauration d'un poste qui avait disparu des organigrammes, va quant à elle bénéficier d'une responsable rayonnante ! Et, en mettant ce poste au concours, l'État a manifesté un intérêt accru pour la défense du patrimoine, ce qui est également une bonne nouvelle.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève



Photographies Emmanuel Foëx



Les horizons se bouchent...

Une fois n'est pas coutume, on va préférer le choc des images (merci Emmanuel!) au poids des mots. Avec trois exemples visibles dans notre bonne ville de Genève, et il y en aurait sans doute d'autres. **Le premier aux Acacias**, une avenue pas très agréable à longer mais qui donnait une certaine illusion d'ouverture en direction de l'ouest, du couchant... Désormais, grâce aux buildings construits par les CFF, le passant qui s'engage sur cette route en arrive à se demander s'il va pouvoir en sortir! **Deuxième cas: depuis l'avenue de Frontenex**, il n'y a pas si longtemps, le regard se perdait dans les arbres qui ombrageaient la butte ferroviaire... Las, dorénavant, il se heurte à la haute muraille miroitante de la Nouvelle Comédie et de son socle. **Troisième endroit, sans doute le pire: l'écoquartier de la Jonction**, le Carré vert de son petit nom, ancien Artamis. Là, le choix des architectes, primé en concours, de construire les immeubles en quinconce a condamné à tout jamais celui qui emprunte le boulevard Saint-Georges à ignorer qu'il se trouve à quelques centaines de mètres du Rhône et de ses abords; aucune ouverture, aucun débouché, aucun repère! À titre de comparaison, il suffit d'aller regarder l'enfilade de la rue des Jardins voisine.

En guise de conclusion provisoire, j'émet un souhait, celui que la densification urbaine ne soit pas synonyme d'univers concentrationnaire et que la claustrophobie épargne les citadins qui subissent déjà les effets conjugués du bruit, de l'air pollué et de la chaleur emmagasinée!

Isabelle Brunier

Sortie à Chambéry

Par une belle journée de printemps, cinquante membres de Patrimoine suisse ont participé le samedi 13 avril dernier à une journée de visite dans l'ancienne capitale de la Savoie et ses environs.

La matinée fut consacrée à la découverte d'un joyau du patrimoine industriel savoyard: la Rotonde, hangar circulaire à locomotives de 108 m de diamètre, le plus vaste de France. La coupole de l'édifice, soutenue par une charpente métallique de type Eiffel construite en 1906, coiffe une plaque tournante permettant de remiser 72 locomotives sur 36 voies dans un espace de 9500 m². En 1982, la SNCF projeta de démolir le bâtiment laissé dans un état de délabrement avancé. La détermination de l'Association pour le patrimoine matériel ferroviaire savoyard (APMFS) permit d'en éviter de justesse la destruction grâce à diverses actions de sensibilisation auprès du public, des autorités régionales et de la SNCF. Ainsi fut-il décidé de restaurer le bâtiment qui ne retrouva qu'en 2011 sa grandiose architecture industrielle d'origine. Le

dépôt demeure actuellement en activité et vu sa taille, le quart de l'espace est désormais utilisé pour entreposer des locomotives historiques restaurées, dont la 262 AE2 (1929) dotée de la plus puissante traction de l'époque. Visite passionnante illustrant une fois de plus le rôle indispensable des associations dans la défense de l'intérêt général, en l'occurrence le patrimoine ferroviaire et industriel.

Deuxième visite au programme: les Charmettes, lieu de résidence de Jean-Jacques Rousseau en séjour chez Madame de Warens de 1736 à 1742, décrite en ces termes par l'écrivain: « une maison isolée au penchant d'un vallon (qui) fut notre asile et c'est là que dans l'espace de 4 à 5 ans j'ai joui d'un siècle de vie de bonheur pur et plein ». En voyant l'endroit, nous avons pu le comprendre et l'imaginer. Il faut préciser que le val pitto-

resque où la maison se situe ne fut préservé que sous l'impulsion des milieux patrimoniaux.

L'après-midi fut consacrée à la visite de la forteresse de Miolans datant du XI^e siècle, située sur les contreforts des Bauges, porte d'entrée de la vallée de la Maurienne, du col du Mont-Cenis et du Piémont. Cette forteresse impressionnante, acquise par le duc de Savoie en 1523, joua dans un premier temps un rôle défensif puis fut utilisée en tant que prison, sorte de Bastille savoyarde, avec des geôles aux noms évocateurs: Enfer, Purgatoire, Espérance, Paradis, etc. ! Le marquis de Sade y fut incarcéré en 1772 et s'en échappa grâce à la complicité de son valet. Toute une histoire digne des romans de cape et d'épée. La fortification, entretenue à grands frais par une famille propriétaire, est une belle illustration d'une action privée en faveur du patrimoine.

En fin de journée sur notre chemin de retour, visite de l'église Saint-Jean-Baptiste de Cléry de style roman (XII^e siècle) qui, à l'origine, faisait partie d'un ensemble conventuel. Le site en hauteur en face des Alpes savoyardes est superbe. L'église, plusieurs fois détruite, mais toujours restaurée, dispose d'un magnifique maître autel roman en marbre gris-vert ainsi qu'un retable de style baroque savoyard. Une association locale s'occupe de son entretien et de sa mise en valeur. En 2005, l'orgue fut restauré grâce à un mécène de La Chaux-de-Fonds.

Voyage varié et contrasté d'un grand intérêt illustrant que la défense du patrimoine par les milieux associatifs ou privés est indispensable pour suppléer aux politiques publiques trop souvent déficientes ou impuissantes.

Michel Brun



La Rotonde de Chambéry.



La forteresse de Miolans.



L'église Saint-Jean-Baptiste.

Photographies Pierre Vuagnat



Assemblée générale de Patrimoine suisse Genève

Patrimoine suisse Genève a tenu son assemblée générale en Vieille Ville le 15 juin dernier. La salle du SIT à la rue des Chaudronniers contenait à peine les très nombreux membres de notre association qui y assistaient! Le repas fut ensuite pris Chez Papon avant de visiter le Grand Théâtre et découvrir avec émerveillement les fastueux décors retrouvés et restaurés de ce joyau du patrimoine genevois.

Avant de présenter le rapport annuel de nos activités, notre président a tenu à rendre un dernier hommage aux trois membres de notre comité qui nous ont quitté cette année: Jean-François Empeyta, Denis Blondel et François Maurice. Ils étaient des figures très importantes pour notre association et leur perte nous a particulièrement éprouvé. Notre comité poursuivra son travail en gardant en mémoire leur engagement généreux et exemplaire.

Notre président a présenté ensuite l'importante activité des différents «groupes de travail» de notre comité qui se répartit les tâches de notre association. Le groupe des *Interventions* qui a vu plus de 180 dossiers de requête en autorisation à l'Office des autorisations de construire et rédigé ensuite des lettres d'observations, celui des *Visites* qui a proposé plusieurs excursions à Genève, en France et en Italie à la découverte de patrimoines fort variés. Le groupe *Alerte* publie quatre fois par année notre journal avec pour but d'informer et de diffuser la connaissance du patrimoine, tout comme le groupe *Publication* qui consacre son énergie à la prochaine sortie d'un ouvrage traitant de l'architecture du XIX^e siècle à Genève. Enfin, le groupe *Image et visibilité* cherche à donner plus de visibilité à notre association afin de faire mieux connaître nos activités et augmenter le nombre de membres en participant à diverses manifestations.

Les échanges avec la centrale de Patrimoine suisse ont été nombreux cette année puisque la Ville de Meyrin a reçu en mai dernier le prix Schulthess des jardins à l'occasion d'une

magnifique fête (voir *Alerte* 148) et que nous sommes engagés dans le soutien aux deux initiatives fédérales, «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage» et «Contre le bétonnage de notre paysage». Notre président invite les membres à signer et faire signer cette pétition!

Claire Delaloye Morgado

Le procès-verbal de l'assemblée peut être obtenu auprès du secrétariat de Patrimoine suisse Genève.

Comité 2019-2020

Marcellin Barthassat
Giorgio Bello
Quentin Beran
Philippe Beuchat
Christian Bischoff
Michel Brun
Isabelle Brunier
Lola Cholakian Lombard
Catherine Courtiau
Reymond Courvoisier
Robert Cramer, président
Christian Foehr
Emmanuel Foëx
Monika Grossmann
Hugues Hiltbold
Raymond Jourdan
Suzanne Kathari
Jean-Philippe Koch
Jean-Pierre Lewerer
Alain Maunoir
Cecilia Maurice de Silva
Didier Mottiez
Pauline Nerfin
Rolf Pfaendler
Evelyn Riedener
Lionel Spicher
Anne Stierlin
Anastazja Winiger
Bernard Zumthor



Lightmotif/Christophe et Viviane Blatt

La propriété Micheli à Landecy.

Visite du village de Landecy

Le samedi 25 mai dernier, une foule nombreuse (environ 60 personnes) a suivi la visite organisée par Suzanne Kathari et moi-même, membres du comité, en collaboration avec Émilien Grivel, de Pro Landecy.

Le parcours a commencé par l'accueil souriant et érudit d'Ariane Micheli dans la magnifique maison de maître de sa famille, datant du XVIII^e siècle. Il s'est poursuivi le long des ruelles de ce beau village, en admirant les façades des maisons rurales ou patriciennes, en explorant les cours et les jardins, en dégustant les rissoles préparées

par Albert Roguet, l'ancien boulanger, tout en visitant la boulangerie qui a conservé balance et comptoir. Après un coup d'œil au minuscule cimetière protestant et aux anciennes écuries Micheli transformées en logements en 1985 par Marcellin Barthassat, membre du comité, les visiteurs ont pu évoquer le passé et certaines craintes pour l'avenir de Landecy dans l'agreste jardin de M. Grivel, que nous remercions chaleureusement ici.

Isabelle Brunier

«Couleurs»

Journées européennes du patrimoine samedi 14 et dimanche 15 septembre



C'est autour du thème national des «Couleurs» que Genève décline cette année son programme pour les Journées européennes du patrimoine.

De la couleur à Genève? Cette interrogation peut paraître presque impertinente tant la monotonie sur le thème du gris-vert semble prévaloir dans notre canton. Et pourtant, en y regardant de plus près, en passant les portes ou en élevant le regard, une variété étonnante de couleurs et de décors se révèle. Qu'elles soient appliquées ou propres au matériau mis en œuvre, les couleurs sont indissociables de la conception architecturale et participent de l'histoire de chaque édifice.

Salles de spectacles, lieux de culte, visites itinérantes, conférences, architecture du XX^e siècle, production de matériaux, ateliers... Découvrez le programme complet des visites sur www.journeesdupatrimoine.ch

Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte PostFinance 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

Souscription «XIX^e»



XIX^e. Un siècle d'architecture à Genève (1814-1914)
Une publication de Patrimoine suisse Genève sous la direction de Babina Chaillot Calame et Pauline Nerfin, à paraître fin 2019. 330 notices, 450 pages richement illustrées.

Prix de vente public dès parution: 54.-

Je commande _____ ex. au prix de souscription de 44.- au lieu de 54.-

Le prix de souscription est valable pour une commande jusqu'au 30 octobre 2019

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-
- membre de soutien 150.-

Je m'abonne à *alerte*

- 4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Éditeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Ont collaboré à ce numéro
Enis Arikok, Marcellin Barthassat, Giorgio Bello, Michel Brun, Isabelle Brunier, Emmanuel Foëx, Pauline Nerfin, Pierre Vuagnat

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2019, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution: hiver 2019-2020
Délai rédactionnel: 4.11.2019